

<p style="text-align: center;">FICHE N°7 CONTRIBUTION C.G.T ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE - GROUPE DE TRAVAIL COMPETITIVITE ET CROISSANCE VERTE</p>
--

A l'occasion de son 49^e Congrès, la Cgt a réaffirmé la nécessité d'une nouvelle politique industrielle s'appuyant sur une revalorisation du travail des ouvriers, ingénieurs et cadres, sur l'innovation et la recherche, bâtie sur les principes du développement humain durable.

Cinq orientations devraient constituer la base de cette nouvelle politique industrielle :

- la préservation et le développement de l'emploi, de la formation, de la qualification.
Face au défi démographique lié aux départs massifs en retraite, il faut une politique ambitieuse d'embauches et de formations. Il s'agit de pérenniser les capacités, les compétences, les savoir-faire. Il s'agit aussi d'anticiper une économie bas carbone en dispensant les formations complémentaires nécessaires et en engageant les reconversions ;
- la seconde priorité est l'innovation et la recherche. L'objectif est de consacrer 3 % du PIB à la recherche, avec une priorité à la recherche fondamentale.
Pour augmenter l'efficacité du crédit impôt – recherche et limiter les effets d'aubaine, il est nécessaire que ce mécanisme soit soumis à une évaluation rigoureuse permettant de mesurer les résultats sur la recherche, sur l'innovation et sur le développement des emplois scientifiques. Ces évaluations doivent impliquer l'ensemble des acteurs au niveau national comme au niveau territorial ;
- la troisième priorité est de prendre en compte les enjeux environnementaux et le changement climatique. Cela suppose une politique cohérente de l'énergie et de l'environnement, réduisant les émissions de gaz à effet de serre.
La priorité au développement humain durable impose de transformer les processus productifs et les produits, de généraliser le recyclage et la dépollution.
La Cgt ne sous-estime pas les risques liés aux problèmes de fuites de carbone qui pourraient résulter de la mise aux enchères des quotas de CO2 à partir de 2012, en l'absence de réglementations de même niveau à l'échelle mondiale ou de mécanismes d'inclusion carbone aux frontières de l'Europe.

Pour accompagner ces transitions, la C.G.T fait siennes les revendications de la CES : création d'un fonds spécifique et mise en place d'une agence publique européenne de régulation et de traçabilité du carbone ;

- la quatrième priorité consiste en un renforcement des droits des salariés, en particulier en matière environnementale ;
- la cinquième priorité c'est le financement avec la réorientation des flux de financement et de crédit vers l'investissement productif, la création d'un livret d'épargne industrie.